



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

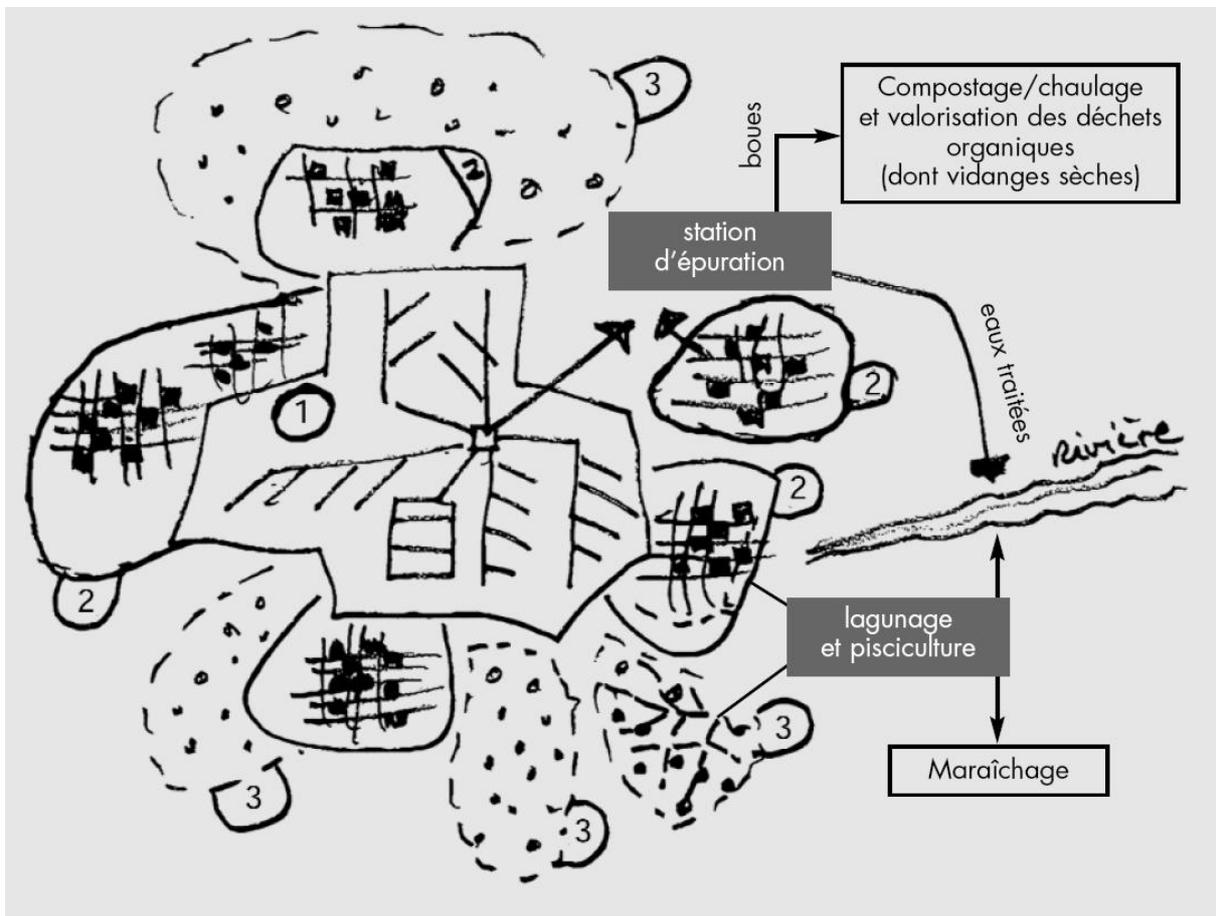
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Programme « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain »

Note de Jean Duchemin
Membre du comité scientifique
Avril 2003

**Villes africaines en croissance forte et densité variée :
des systèmes d'assainissement « à la carte », évolutifs et cohérents**



① Centre « historique » et quartiers d'habitat dense en dur, souvent collectif, avec voiries et réseaux d'eau potable

→ prévoir réseau d'assainissement des eaux usées et réseau pluvial + traitement des eaux usées par lits bactériens après décanteur digesteur, plutôt que boues activées (coût énergétique, entretien... et réutilisation des boues moins délicats).

Accès eau potable :
Desserte individuelle
(100 l./hab./j.)

② Quartier récent à habitat léger dense et petits immeubles collectifs « spontanés », voirie étroite

→ prévoir latrines collectives « privées » (sur fosses sèches) et réseaux condominiaux pour les eaux ménagères, suivis de lagunages ou décanteur + épandage (drains souterrains ou filtres à sable), selon la nature du terrain.

Accès eau potable :

Sources, bornes fontaines, vendeurs d'eau (20-30 l./hab./j.)

③ Zone d'extension moins dense, habitat individuel léger ou précaire sur parcelles supérieures à 200 m²

→ latrines sèches individuelles + décanteur/épandage-drain ou arrosage pour les eaux ménagères

ou

→ ③+ Fosses toutes eaux + réseaux condominiaux + filtres à sables semi-collectifs ou filtres à roseaux, épandages ou lagunages

(Même dispositif en individuel si les parcelles ont une taille supérieure à 600 m²)

Evolution accompagnant l'extension de la desserte individuelle en eau potable et des ressources financières croissantes des habitants + effort collectifs pour la voirie :

② → ①

③ → ③+